

FORMATIONS SANITAIRES ET SOCIALES EN ILE-DE-FRANCE : ENJEUX ET PERSPECTIVES

15 septembre 2016

Le Ceser accompagne la réflexion de la Région Ile-de-France sur les formations, leurs problématiques et leurs enjeux, en préparation du second Schéma régional des formations sanitaires et sociales, fin 2016. Quels enseignements tirer du premier Schéma ? Quelles ambitions pour la nouvelle politique régionale ?

UN SECOND SCHÉMA EN PRÉPARATION

La Région a des responsabilités importantes dans l'organisation et le financement des formations sanitaires et sociales (loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales). La compétence régionale s'exerce à deux niveaux :

- L'élaboration du Schéma régional des formations sanitaires et sociales : la Région organise la concertation entre tous les acteurs concernés et définit une stratégie pour le développement d'une offre de formation cohérente, adaptée aux besoins en services sociaux, médico-sociaux et sanitaires du territoire.

- Le financement et l'habilitation des établissements de formation mais aussi l'attribution des bourses sur critères sociaux aux élèves et étudiants de ces filières.

Au premier Schéma élaboré en 2007, un second devrait succéder en 2017. Le Ceser anticipe cette question des

formations sanitaires et sociales à la veille de la construction du nouveau Schéma. Il s'agit d'étudier les enjeux et les perspectives liées à ces métiers. Cette précarité touche plus particulièrement les jeunes actifs, les familles monoparentales, les personnes handicapées...

UN SECTEUR EN MUTATION ET DES BESOINS À ÉVALUER

En Ile-de-France, plus de 500 000 personnes occupent des postes dans le domaine sanitaire et social (en majorité des femmes). Ces professionnels assurent, par leur nombre, leur répartition et leurs compétences, la qualité, la sécurité et l'accessibilité du système de santé et de l'action sociale.

Le système de santé fait face à des mutations importantes : inégale répartition de la démographie médicale et paramédicale, accroissement des maladies chroniques et dégénératives, augmentation de la population francilienne (notamment la part des 60 ans et plus),

développement de la médecine ambulatoire, et contraintes économiques et financières liées à la dégradation des comptes sociaux. Dans ce contexte, l'offre de soins va être profondément modifiée.

Les besoins qualitatifs et quantitatifs sont à évaluer, en cohérence avec les enjeux humains, d'aménagement du territoire et de développement économique régional.

UNE GOUVERNANCE PARTAGÉE

La gouvernance de la politique régionale en faveur des formations sanitaires et sociales repose sur un dispositif complexe. L'Etat est garant du contenu et de la qualité des formations (réparties entre plusieurs ministères et directions régionales). La Région, bien qu'opérateur principal, n'est pas le seul décideur sur son territoire, d'autres acteurs sont concernés, tels que les établissements sanitaires et sociaux, les universités, les départements.

LES FORMATIONS SANITAIRES ET SOCIALES EN ILE-DE-FRANCE

43 160 étudiants

Près de 500 000 emplois soit environ 10% de l'emploi francilien.

70%
inscrits en formations
sanitaires

30%
inscrits en formations
sociales

240
sites de formation

7%
du nombre total d'étudiants
inscrits en Ile-de-France

ZOOM SUR LE MÉTIER
D'INFIRMIER(E)

17 300 étudiants

19%
des diplômés d'État
d'infirmier(e) délivrés
en France.

Plus de 100 000 emplois

10% libéraux
16% non-hospitaliers
74% hospitaliers

FORMATIONS SANITAIRES ET SOCIALES EN ILE-DE-FRANCE : ENJEUX ET PERSPECTIVES

Rapport et avis présentés au nom de la commission Santé, solidarité et affaires sociales par **Jean-Pierre BURNIER** et **Gauthier DOT**.

SOURCES :

« La formation aux professions de santé en Ile-de-France - mars 2016 », DJRCS. « La formation aux professions de santé en 2014 », DRESS, série statistique n°198, janvier 2016.

Fichiers administratifs, situation au 1^{er} janvier 2016, DRESS, (open data). Panorama des formations sanitaires et sociales, Région Ile-de-France, 2014. « Le domaine sanitaire et social en Ile-de-France - un portrait de l'emploi et de la formation des aides-soignants et des aides médico-psychologiques », Défi-Métier, Focale n°14, octobre 2011.

LES PRÉCONISATIONS DU CESER

POURUIVRE ET AMPLIFIER L'ENGAGEMENT EN FAVEUR DES FORMATIONS SANITAIRES ET SOCIALES

en maintenant un investissement fort et durable, pour un vivier d'emplois publics et privés non délocalisables, exercés par des professionnels essentiels à la qualité du système sanitaire et social.

RÉGLER LE PROBLÈME DU FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS.

Le Ceser préconise la conduite d'un audit indépendant sur les besoins en investissement et la mise en conformité des établissements, afin de promouvoir, avec des partenariats, les interventions et les opérations à mener.

PRÉPARER À L'ADAPTATION DES MÉTIERS ET DES CHANGEMENTS À VENIR

en mobilisant les instituts pour l'accompagnement à l'évolution des besoins.

PROMOUVOIR UN PILOTAGE PLUS EFFICACE

en animant une concertation avec tous les acteurs concernés et en créant une instance unique de pilotage réunissant les trois décideurs régionaux (Conseil régional, Agence régionale de santé et Direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale) afin de tenir compte des besoins prospectifs des professions et des réalités des territoires franciliens.

STRUCTURER L'OFFRE ET FAVORISER LES COOPÉRATIONS ET MISES EN RÉSEAU.

L'appareil de formation est riche et dense, mais peu coordonné. Des stratégies de groupe et une adaptation de la carte des formations sont à rechercher.

CONDITIONNER L'AGRÈMENT DES ÉTABLISSEMENTS

au respect de certains critères, notamment la modération des frais d'inscription et la qualité des équipements pédagogiques. Il est nécessaire de renforcer la contractualisation entre la Région et les organismes de formation.

FACILITER L'ACCÈS AUX FORMATIONS SANITAIRES ET SOCIALES :

simplifier et harmoniser les modalités d'entrée et améliorer les conditions de vie des étudiants.

RENFORCER L'INFORMATION SUR LES MÉTIERS SANITAIRES ET SOCIAUX

en faisant la promotion de ces métiers dès le secondaire.

POUR LES MASSEURS-KINÉSITHÉRAPEUTES :

renforcer l'offre publique de formation, harmoniser les frais d'inscription des établissements et développer l'attractivité de l'exercice public.

POUR LES AIDE-SOIGNANT(E)S :

améliorer le parcours d'orientation et l'attractivité du métier.

POUR LES INFIRMIER(E)S :

favoriser l'installation en ville et dans les structures médico-sociales.

POUR LE TRAVAIL SOCIAL :

appliquer en Ile-de-France les préconisations issues des Etats généraux du travail social.

Retrouver l'intégralité du rapport et de l'avis sur : ceser-iledefrance.fr

POUR TOUT RENSEIGNEMENT Michelle Gancel - Tél. : 01 53 85 66 16 - michelle.gancel@iledefrance.fr